



Dossier de presse

**La reconquête des berges du lac du Bourget
un projet ambitieux et emblématique
en terme de développement durable**

Inauguration
Samedi 27 juin 2009



Contact presse :
Véronique Lotito
Conseil général de la Savoie
Tél : 04 79 96 73 26
e-mail : veronique.lotito@cg73.fr

Engagé en 2000, le projet Grand Lac pour l'aménagement et le développement durable du bassin versant du lac du Bourget, relève un triple défi : environnemental, économique et social.

L'opération la plus emblématique du projet Grand Lac, réalisée par le Conseil général de la Savoie, est l'aménagement des berges le long de la RD 1201 entre Viviers-du-Lac et Tresserve ; un aménagement dont les travaux se sont échelonnés entre 2006 et 2009 et qui répond à un double objectif :

- **SÉCURISER** la route départementale 1201, itinéraire qui reçoit 25 000 véhicules par jour, sur 5 kilomètres entre le giratoire des 4 chemins à Viviers-du-Lac et l'entrée sud d'Aix-les-Bains afin d'en briser le tracé linéaire et les possibilités de dépassements qui favorisent les vitesses excessives et les accidents.
- **RECONQUÉRIR** les berges pour préserver l'écosystème, améliorer la qualité du paysage et faciliter les accès du public au lac pour les activités de loisirs.

REPERES

■ 2000 – 2005 :
cinq années de procédure

■ 1^{er} janvier 2006 :
le Conseil général de la Savoie devient maître d'ouvrage de l'aménagement de l'ex RN 201 et des berges du lac

■ 15 mars 2006 :
premier "coup de pioche" dans la traversée du hameau de Terre-Nue

■ juin 2009 :
délais tenus avec la livraison de l'aménagement entre Terre-Nue et le Lido

Aménagement
des berges
du lac du Bourget :

- architecte - concepteur :
Emmanuel Ritz

- maîtrise d'œuvre :
groupe Epure Sogreah

Des réalisations à la hauteur de l'enjeu environnemental

Redonner au plus grand lac d'origine glaciaire de France son caractère naturel et permettre aux hommes et à la nature de vivre en harmonie durablement, telle a été l'ambition du Conseil général de la Savoie, maître d'ouvrage du projet de reconquête des berges du lac du Bourget, et qui a motivé l'ensemble des aménagements réalisés depuis 3 ans.

Des aménagements au niveau des berges qui ont porté sur :

- la création d'un véritable chemin lacustre sur plus de 3 km "à fleur d'eau", coupé de la circulation routière, et dédié aux modes de déplacements doux : piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite,
- l'aménagement des berges par la création d'engraissement en pente douce et la réalisation d'un cap paysager sur le lac à vocation récréative et culturelle,
- la création de nouvelles roselières et la plantation d'espèces végétales adaptées au milieu naturel sur plus de 1 hectare pour protéger la flore et la faune et permettre leur développement.

... Et au niveau routier sur :

- la modification du tracé de la route en l'éloignant des berges, chaque fois que cela est possible, de manière à casser la linéarité,
- la réalisation de bandes cyclables pour permettre aux cyclistes de se déplacer en sécurité,
- la création de quatre giratoires et d'un terre-plein central végétalisé pour fluidifier le trafic et sécuriser les usagers,
- la réorganisation du stationnement.

Les grandes étapes du projet

2006 - 2008

Le hameau de Terre-Nue : 4 M€



Hameau de Terre-Nue - 2008

La première phase de l'opération, de Viviers-du-Lac vers Aix-les-Bains, concerne la section entre Terre-Nue et le Lido. Premier maillon du chemin lacustre qui, à terme, permettra de prolonger l'actuelle avenue verte jusqu'à Aix-les-Bains, l'aménagement, situé sur la commune de Viviers-du-Lac, comprend la réalisation d'un giratoire au niveau de la RD 50, la création de places de parking et la requalification de la voie traversant le hameau combinant des revêtements en enrobés et pavés, plus ou moins roulants, et associant l'implantation de mobilier urbain, d'arbres et de massifs plantés. Pour favoriser l'accès à la base de loisirs des Mottets qui donne sur le lac, des arrêts de bus ont été positionnés face au site et un terre-plein central végétalisé sépare les deux sens de circulation.

2006 - 2007

Le Lido : 6 M€

Situé sur la commune de Tresserve, l'aménagement a consisté à la refonte complète du parking et à la revalorisation de la plage du Lido, rendue possible par le déplacement de la route départementale. Une "passerelle jardin" plantée de roseaux permet d'assurer une liaison piétonne sécurisée entre le parking réaménagé et la plage, agrandie de plus de 5 000 m² et mise en herbe pour les adeptes de la baignade. Un carrefour giratoire en ellipse accueille au centre un bassin à macrophytes destiné à piéger la pollution routière.



Le Lido - 2007



La "passerelle jardin" - 2007

2007 - 2008

La roselière de la rive du Poète : 1 M€

Cet aménagement a combiné la réalisation d'un remblai pour aménager le futur chemin lacustre et la restauration de la roselière de la rive du Poète le long de la RD 1201, sur environ 1 500 mètres, entre le Lido et l'hôtel "Le Tresserve".

Cette opération, portée par le Conseil général en lien avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (CPNS) a permis de réinstaller dans leur milieu plus de 2 000 m² de roseaux.



La roselière de la rive du Poète - 2008

2008 - 2009

Les Séselets : 11 M€

La création d'un chemin "à fleur d'eau" en contrebas de la route, complété par la réalisation d'un cap paysager dans le lac sont au cœur de l'aménagement des Séselets. Cet ensemble, qui permet de développer la faune et la flore avec de nouvelles roselières à l'abri du cap, redonne ainsi aux berges leur caractère naturel.



Le chemin lacustre des Séselets - 2009

■ Le **cap des Séselets**, réalisé en privilégiant la réutilisation des matériaux extraits de l'ancienne route (11 000 m³) et de matériaux provenant de carrière (30 000 m³), est aujourd'hui en herbe et **offre un espace de 7 000 m²**.

■ Le **dévoisement de la route** sur 300 mètres environ pour l'éloigner des berges permet de briser la linéarité du parcours et de favoriser ainsi une diminution de la vitesse. La séparation des voies de circulation par un terre-plein central végétalisé et l'implantation d'un carrefour giratoire Chemin du Lac à Tresserve contribuent également à la **sécurisation** de la route.

■ Un **enrobé phonique** permet, comme pour Le Lido et Terre-Nue, d'atténuer sensiblement le bruit des véhicules.



Le cap paysager des Séselets - 2009

■ Deux escaliers accessibles depuis la RD 1201 sont situés aux points d'arrêt des bus spéciaux de la ligne des plages ; ils permettent aux piétons d'accéder au chemin lacustre et aux pêcheurs de rejoindre les **nouveaux pontons**. Des parkings vélos sont également positionnés au pied de ces escaliers le long du chemin lacustre.

■ Le stationnement est réorganisé principalement autour de plusieurs zones de parking. Pour les cyclistes, la sécurité est confortée par la réalisation de bandes cyclables.

■ Un bassin à macrophytes, semblable à ceux déjà réalisés aux giratoires de Terre-Nue et du Lido, permet de **piéger la pollution** issue des eaux de ruissellement de la route avant rejet dans le lac.

■ Par ailleurs, afin d'optimiser les coûts et de réduire la gêne aux usagers durant les travaux, les réseaux d'eaux épurées, d'eaux usées et d'eau potable de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB), situés dans les emprises de la RD 1201, ont été simultanément réhabilités. L'ensemble de ces travaux a été réalisé en maintenant la circulation sur deux voies.

Ainsi, pour l'été 2009, promeneurs, cyclistes et rollers peuvent se réapproprier en sécurité les berges du lac, du hameau de Terre-Nue au Viviers-du-Lac, où se termine l'actuelle avenue verte, jusqu'au Lido à Tresserve.

Entreprises intervenant sur le secteur des Séselets depuis septembre 2008 :

- pour les travaux sur la route : le groupement Eiffage TP / Michelier / Gauthey
- pour les travaux d'aménagement : le groupement Socco / Michelier
- pour les aménagements paysagers : entreprise Sports et paysages.

L'aménagement en chiffres :

- 55 000 m³ de remblais, dont 11 000 issus des déblais
- 16 500 m³ d'enrochements
- 250 m² de pontons
- 25 000 m² d'enrobé phonique
- 3 années de travaux
- 25 millions €

Coût global de l'opération de requalification des berges : 25 millions €

- Conseil général de la Savoie : 15 millions €
- Etat au titre du CPER et du FNADT : 5 millions €
- Région Rhône-Alpes : 5 millions €